

du 10 octobre 2007  
(état au 17 novembre 2015)

---

## **Sommaire**

### **A) Compétences**

- 1 Compétences professionnelles / objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs
- 2 Compétences méthodologiques
- 3 Compétences sociales et personnelles
- 4 Taxonomie des objectifs évaluateurs

### **B) Tableau des leçons de l'école professionnelle**

### **C) Organisation, répartition et durée des cours interentreprises**

### **D) Procédure de qualification**

### **E) Approbation et entrée en vigueur**

#### **Annexe:**

Répertoire des documents régissant la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale

# A Compétences

## 1 Compétences professionnelles

Les **compétences professionnelles** sont les compétences à acquérir par les fleuristes pour pouvoir assumer de manière autonome et compétente les tâches professionnelles et les problèmes afférents, s'adapter à l'évolution des exigences professionnelles et garder la maîtrise de leur savoir-faire.

- 1.1 Les objectifs généraux, les objectifs particuliers et les objectifs évaluateurs définissent les compétences professionnelles que les fleuristes doivent posséder à la fin de leur formation. Les objectifs généraux délimitent les différents domaines de la formation et justifient en quoi ils sont importants pour les fleuristes. Les objectifs particuliers concrétisent ces objectifs généraux en termes de modalités de comportement et d'aptitude. Les objectifs évaluateurs traduisent à leur tour ces objectifs particuliers en termes de comportements attendus des apprenants dans des situations données. Les objectifs généraux et les objectifs particuliers s'appliquent aux trois lieux de formation, tandis que les objectifs évaluateurs sont différenciés en fonction de l'école professionnelle, de l'entreprise formatrice et des cours interentreprises.
- 1.2 La formation professionnelle initiale ne se limite pas aux compétences professionnelles telles qu'elles sont formulées dans les objectifs de formation, mais vise également à stimuler les compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Les apprenants doivent en effet acquérir toutes les compétences correspondant au profil de la profession au sens de l'art. 1 OrFo. Ils sont également préparés à l'apprentissage tout au long de la vie et stimulés dans leur épanouissement individuel.
- 1.3 La formation de fleuriste stimule le développement des compétences professionnelles suivantes, déclinées en objectifs généraux, en objectifs particuliers et en objectifs évaluateurs.

Les degrés de compétence C1 à C6 sont définis au chapitre 4, page 23.

## Objectifs généraux, objectifs particuliers et objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation

<p><b>1.1 Objectif général : vente</b></p> <p>Le goût de la vente et la capacité d’appréhender le client sont des conditions essentielles pour le succès professionnel des fleuristes. Ils maîtrisent certains éléments de l’administration des ventes, connaissent les instruments promotionnels et savent appliquer les techniques de l’entretien de vente. Ils savent identifier les besoins du client, sont à même de le conseiller, et savent comment atteindre des objectifs de vente.</p>		
<p><b>1.1.1 Objectif particulier : personnalité du vendeur</b></p> <p>Les fleuristes sont conscients de l’importance de l’approche du client et s’efforcent de se perfectionner.</p>		
Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice <sup>1</sup>	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
<p>1.1.1.1 Les fleuristes<sup>2</sup> connaissent les effets d’une tenue personnelle soignée et savent mettre en valeur cet aspect. (C3)</p>	<p>1.1.1.1 Je m’identifie à ma profession et à mon environnement de travail. (C3)</p>	<p>1.1.1.1 Les fleuristes savent se présenter eux-mêmes et présenter leurs compositions. (C2)</p>
<p>1.1.1.2 Les fleuristes illustrent par des exemples les effets d’une tenue personnelle soignée et de l’expression orale. (C2)</p>	<p>1.1.1.2 J’utilise un langage adapté à la clientèle. J’utilise de manière compréhensible les termes techniques de l’art floral. (C3)</p>	<p>1.1.1.2 Les fleuristes utilisent les termes techniques de l’art floral dans leur travail et leurs présentations. (C3)</p>
<p>1.1.1.3 Les fleuristes identifient les différentes catégories de clients et leurs comportements caractéristiques en fonction de leur expérience personnelle. (C4)</p>	<p>1.1.1.3 Je suis capable de m’adapter en fonction du client et de ses souhaits. (C3)</p>	

### Compétences méthodologiques

2.5 Comportement de vente à l’écoute du client

### Compétences sociales et personnelles

3.3 Capacité à communiquer

3.6 Civilité et présentation

<sup>1</sup> La mention de l’école professionnelle en première colonne ne signifie **en aucun cas** qu’il s’agit du lieu de formation le plus important. L’école professionnelle a pour fonction de stimuler et de développer les connaissances de base nécessaires à l’acquisition des compétences professionnelles en entreprise et dans le contexte professionnel. L’entreprise est donc bien le principal lieu de formation; la formation en entreprise est à son tour complétée par les cours interentreprises.

<sup>2</sup> Pour des raisons de lisibilité, le texte est rédigé au masculin, mais s’applique autant aux femmes qu’aux hommes.

<b>1.1.2 Objectif particulier : opération de vente</b> Les fleuristes ont l'autonomie nécessaire pour conseiller et servir les clients, quels que soient leurs besoins.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.1.2.1 Les fleuristes connaissent les différents secteurs d'activité d'un magasin de fleurs spécialisé. (C1)	1.1.2.1 Je connais mes secteurs d'activités et je suis capable de prendre des décisions appropriées en fonction des directives de l'entreprise. (C3)	
1.1.2.2 Les fleuristes décrivent le déroulement du processus de vente. (C2)	1.1.2.2 Je conseille les clients selon le déroulement du processus de vente, en fonction des objectifs de mon entreprise. (C3)	
1.1.2.3 Les fleuristes expliquent les modalités spécifiques de la vente par téléphone et en décrivent les avantages et les inconvénients. (C2)	1.1.2.3 Je sais répondre à des demandes simples par téléphone en fonction des directives de l'entreprise. (C3)	
1.1.2.4 Les fleuristes sont capables d'identifier et de décrire les souhaits des clients. (C4)	1.1.2.4 Je suis capable de comprendre de manière autonome les souhaits du client. (C4)	1.1.2.4 Les fleuristes savent vendre des créations florales dans une situation de vente ordinaire, en s'adaptant aux besoins des clients et en respectant les règles de communication.  Ils analysent leur propre comportement et en dégagent les points positifs et les points à améliorer. (C4)

### **Compétences méthodologiques**

2.5 Comportement de vente à l'écoute du client

### **Compétences sociales et personnelles**

3.1 Autonomie et responsabilité

<b>1.1.3 Objectif particulier : administration des ventes</b>		
Les fleuristes connaissent certains principes de l'administration des ventes. Ils travaillent de manière à la fois consciencieuse et soignée. Ils maîtrisent le processus de commande ainsi que différentes modalités de paiement.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.1.3.1 Les fleuristes enregistrent par écrit la demande du client sur le bulletin de commande. (C3)	1.1.3.1 J'enregistre les commandes simples de manière autonome et remplis correctement le bulletin de commande. (C3)	
1.1.3.2 Les fleuristes sont capables de calculer les prix de vente de différentes compositions florales en fonction de certaines directives. (C3)	1.1.3.2 Je connais les paramètres de facturation en usage dans mon entreprise et je les applique dans mes calculs. (C3)	1.1.3.2 Les fleuristes procèdent à l'estimation du prix de vente des compositions florales achevées et savent justifier leur prix. (C3)
1.1.3.3 Les fleuristes présentent les différentes modalités de paiement et en expliquent les avantages et les inconvénients. (C2)	1.1.3.3 Je connais les différentes modalités de paiement et j'accepte tous les moyens de paiements actuellement reconnus par mon entreprise. (C3)	

### **Compétences méthodologiques**

2.3 Stratégies d'information et de communication

2.6.1 Comportement de vente à l'écoute du client

### **Compétences sociales et personnelles**

3.1 Autonomie et responsabilité

<b>1.1.4 Objectif particulier : promotion des ventes</b> Les fleuristes connaissent l'importance de la présentation de la marchandise. Ils appliquent leurs connaissances de manière situationnelle.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.1.4.1 Les fleuristes connaissent l'aménagement des espaces intérieurs et des espaces extérieurs. (C1)	1.1.4.1 Je suis capable de présenter la marchandise dans les espaces intérieurs et les espaces extérieurs de manière attrayante pour stimuler les ventes. (C3)	
1.1.4.2 Les fleuristes décrivent le mode de présentation adéquat des compositions florales et l'appliquent. (C3)	1.1.4.2 Je suis capable de présenter les compositions florales en fonction des directives. (C3)	
1.1.4.3 Les fleuristes connaissent les différentes possibilités d'emballage; ils en expliquent les avantages et les inconvénients du point de vue économique et écologique. (C2)	1.1.4.3 Je suis capable d'emballer les compositions florales de manière à les mettre en valeur, compte tenu des impératifs économiques et écologiques. Pour réaliser ces emballages, je tiens compte des conditions externes. (C3)	

### **Compétences méthodologiques**

2.7 Techniques de présentation

### **Compétences sociales et personnelles**

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

<p><b>1.2 Objectif général : art floral</b></p> <p>L'une des compétences majeures des fleuristes consiste à concevoir et à réaliser des compositions florales. A cet effet, ils possèdent les compétences nécessaires pour utiliser les différents végétaux et matériaux auxiliaires. Ils sont capables de mettre sur pied des processus de travail simples et maîtrisent les différentes techniques de travail. Ils font preuve d'assurance et d'autonomie, et respectent les impératifs écologiques.</p>		
<p><b>1.2.1 Objectif particulier : création florale</b></p> <p>Les fleuristes connaissent les bases de création. Ils maîtrisent les notions spécifiques de l'art floral et les appliquent dans leur travail.</p>		
Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
<p>1.2.1.1 Les fleuristes connaissent les bases de création. Ils sont capables d'expliquer le principe de l'ordre, le style de création et la disposition des éléments. (C2)</p>	<p>1.2.1.1 J'applique les bases de création à bon escient. (C3)</p>	<p>1.2.1.1 Les fleuristes sont capables d'appliquer les bases de création à bon escient. (C3)</p>
<p>1.2.1.2 Les fleuristes sont capables de comprendre et d'expliquer les facteurs de création tels que forme, couleur, effet, mouvement, surface, et leurs incidences. (C2)</p>	<p>1.2.1.2 J'utilise les matériaux et les végétaux et les matériaux auxiliaires décoratifs en fonction de leur effet. (C3)</p>	
<p>1.2.1.3 Les fleuristes sont capables de décrire les compositions florales pour des événements séculiers ou religieux. Ils en connaissent l'importance et la symbolique. (C2)</p>	<p>1.2. 1.3 Je suis capable de préparer des compositions florales d'après des instructions. (C3)</p>	

### Compétences méthodologiques

2.6 Approche et action créatives

### Compétences sociales et personnelles

3.4 Capacité à gérer des conflits

3.5 Aptitude au travail en équipe

<b>1.2.2 Objectif particulier : matériel auxiliaire décoratif</b>		
Les fleuristes connaissent la signification et les possibilités d'utilisation des matériaux auxiliaires décoratifs; ils les utilisent à bon escient pour obtenir tout l'effet voulu.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.2.2.1 Les fleuristes connaissent les différents récipients, les matériaux avec lesquels ils sont fabriqués et leurs caractéristiques. Ils expliquent leurs différentes utilisations. (C2)	1.2.2.1 J'utilise différents récipients selon les fonctionnalités requises, de manière à obtenir des compositions optimales. (C3)	1.2.2.1 Les fleuristes utilisent les divers récipients à bon escient, de manière à obtenir l'effet voulu. (C3)
1.2.2.2 Les fleuristes connaissent la fonction et la symbolique des bougies. (C1)	1.2.2.2 Je choisis et je monte les bougies à bon escient. (C3)	1.2.2.2 Les fleuristes choisissent et montent les bougies à bon escient. (C3)
1.2.2.3 Les fleuristes connaissent les caractéristiques et les possibilités d'utilisation des matériaux textiles. (C1)	1.2.2.3 Je suis capable d'utiliser les rubans et autres matériaux textiles à bon escient. (C3)	
1.2.2.4 Les fleuristes montrent les possibilités d'intégrer d'autres matériaux auxiliaires décoratifs usuels ou écologiques <sup>3</sup> . (C2)	1.2.2.4 J'utilise d'autres matériaux auxiliaires décoratifs à bon escient. (C3)	1.2.2.4 Les fleuristes sont capables d'utiliser à bon escient les différents matériaux auxiliaires décoratifs. (C3)

### **Compétences méthodologiques**

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

### **Compétences sociales**

3.1 Autonomie et responsabilité

<sup>3</sup> État au 17 novembre 2015



<b>1.2.3 Objectif particulier : matériel auxiliaire technique</b>		
Les fleuristes connaissent l'importance et les possibilités d'utilisation des matériaux auxiliaires techniques; ils les utilisent à bon escient pour obtenir tout l'effet voulu.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.2.3.1 Les fleuristes nomment les différents matériaux auxiliaires techniques: raphia, fil de fer, etc. Ils expliquent les différentes possibilités d'utilisation. (C2)	1.2.3.1 J'utilise les matériaux auxiliaires techniques courants de manière aussi optimale que rationnelle et j'élimine les déchets selon les prescriptions. (C3)	1.2.3.1 Les fleuristes utilisent les matériaux auxiliaires techniques à bon escient, et montrent leurs possibilités d'utilisation. (C3)
1.2.3.2 Les fleuristes distinguent les différents matériaux de piquage et les supports, et peuvent en expliquer les possibilités d'utilisation. (C2)	1.2.3.2 J'utilise à bon escient les différents matériaux de piquage et les supports. (C3)	1.2.3.2 Les fleuristes sont capables d'évaluer les matériaux de piquage d'après des critères fonctionnels. Ils prennent en considération les aspects écologiques et économiques et utilisent à bon escient les matériaux de piquage. (C6)
	1.2.3.3 Je suis capable d'utiliser les outils adaptés à mon travail et de me protéger contre tout accident au travail. (C3)	1.2.3.3 Les fleuristes décrivent les risques d'accident inhérents à la manipulation des outils professionnels et prennent les mesures nécessaires pour assurer leur protection au travail. (C3)
1.2.3.4 Les fleuristes distinguent les différents matériaux d'emballage et en expliquent les avantages et les inconvénients. (C2)	1.2.3.4 J'utilise rationnellement et de manière responsable face à l'environnement <sup>4</sup> les différents matériaux d'emballage au quotidien et je sélectionne le type d'emballage adéquat dans chaque cas. (C3)	1.2.3.4 Les fleuristes sont en mesure de choisir parmi les différents types d'emballages et de les utiliser de manière rationnelle et responsable face à l'environnement <sup>5</sup> . (C3)
1.2.3.5 Les fleuristes décrivent les risques d'accident et d'infection sur le lieu de travail et indiquent comment	1.2.3.5 Je montre à l'aide d'exemples quels sont les risques d'infection et les dangers inhérents à ma sphère de	

<sup>4</sup> État au 17 novembre 2015

<sup>5</sup> Inséré le 17 novembre 2015

s'en prémunir. Ils expliquent comment prévenir les maladies inhérentes au métier. (C2)	travail. Je prends toutes les précautions nécessaires pour m'en protéger. (C3)	
---	---	--

### **Compétences méthodologiques**

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

### **Compétences sociales**

3.1 Autonomie et responsabilité

<b>1.2.4 Objectif particulier : techniques et procédures de travail</b>		
Les fleuristes apprennent à distinguer et à apprécier les matériaux. Ils choisissent la procédure de travail selon la composition florale à réaliser et l'appliquent correctement.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.2.4.1 Les fleuristes sont capables de décrire les techniques de travail et la méthode de confection pour les compositions liées. (C2)	1.2.4.1 Je suis capable d'appliquer les techniques de ligature à bon escient. Je prépare les différentes phases de travail et exécute soigneusement les travaux préliminaires. (C3)	1.2.4.1 Les fleuristes sont capables d'appliquer les techniques de ligature à bon escient. Ils effectuent les travaux préliminaires requis dans les règles de l'art. (C3)
1.2.4.2 Les fleuristes sont capables d'expliquer les techniques de travail et la méthode de confection pour les compositions piquées. (C2)	1.2.4.2 Je suis capable d'appliquer à bon escient la technique de travail piquée. Je prépare les différentes phases de travail et j'exécute soigneusement les travaux préliminaires. (C3)	1.2.4.2 Les fleuristes sont capables d'appliquer à bon escient la technique de travail piquée. Ils réalisent les travaux préparatoires à cet effet de manière compétente. (C3)
1.2.4.3 Les fleuristes sont capables de décrire les techniques de travail et la méthode de confection pour les compositions florales plantées. (C2)	1.2.4.3 Je suis capable d'appliquer à bon escient la technique de travail plantée. (C3)	
1.2.4.4 Les fleuristes peuvent décrire d'autres techniques de travail permettant l'utilisation de végétaux ou de matériaux à bon escient. (C2)	1.2.4.4 Je suis capable d'appliquer d'autres techniques de travail pour utiliser des végétaux ou des matériaux à bon escient. (C3)	1.2.4.4 Les fleuristes sont capables d'appliquer d'autres techniques de travail pour utiliser des végétaux ou des matériaux à bon escient. (C3)

### **Compétences méthodologiques**

2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

### **Compétences sociales et personnelles**

3.1 Autonomie et responsabilité

3.5 Aptitude au travail en équipe

3.7 Résistance au stress

<b>1.2.5 Objectif particulier : protection de l'environnement<sup>6</sup></b>		
Les fleuristes sont conscients de l'importance d'une organisation efficace du travail et la mettent en œuvre. Ils intègrent la nécessité de protéger l'environnement et de gérer correctement les déchets en l'appliquant de manière responsable.		
<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
	1.2.5.1 <sup>7</sup> Je suis capable de traiter des échéances simples en respectant les directives d'entreprise et je connais les différentes qualités des produits existants.	
1.2.5.2 Les fleuristes sont capables d'expliquer les prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement à l'aide d'exemples. Ils en montrent les conséquences pour leur propre travail. (C2)	1.2.5.2 J'applique consciencieusement les prescriptions légales et les directives d'exploitation visant à protéger l'environnement dans mon travail. (C3)	
	1.2.5.3 J'évite, je réduis, je recycle et j'élimine tous les déchets en respectant rigoureusement les prescriptions légales et les directives d'exploitation. (C3)	1.2.5.3 <sup>8</sup> Les fleuristes évitent, réduisent, recyclent et éliminent tous les déchets en respectant scrupuleusement les prescriptions légales et les directives d'exploitation. (C3)

### **Compétences méthodologiques**

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.2 Approche et action interdisciplinaires axées sur les processus

### **Compétences sociales**

- 3.1 Autonomie et responsabilité
- 3.7 Résistance au stress

<sup>6</sup> État au 17 novembre 2015

<sup>7</sup> Inséré le 17 novembre 2015

<sup>8</sup> Inséré le 17 novembre 2015

<p><b>1.3 Objectif général : botanique</b></p> <p>De bonnes connaissances élémentaires de botanique sont requises des fleuristes. Ils reconnaissent et savent nommer les plantes disponibles dans le commerce. Ils connaissent le mode de vie et les besoins de ces plantes et peuvent ainsi leur prodiguer des soins adéquats.</p>		
<p><b>1.3.1 Objectif particulier : morphologie</b></p> <p>Les fleuristes reconnaissent l'importance des caractéristiques extérieures des plantes.</p>		
<p><b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b></p>	<p><b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b></p>	<p><b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b></p>
<p>1.3.1.1 Les fleuristes reconnaissent les organes des plantes et sont à même de les caractériser et leur attribuer leurs fonctions typiques. (C2)</p>		
<p>1.3.1.2 Les fleuristes expliquent les différentes structures de fleurs. (C2)</p>		
	<p>1.3.1.3 J'intègre à bon escient les différents types de fruits dans les compositions florales. (C3)</p>	<p>1.3.1.3 Les fleuristes intègrent à bon escient les différents types de fruits dans les compositions florales. (C3)</p>
<p>1.3.1.4 Les fleuristes sont capables d'expliquer les différentes formes de croissance des plantes. (C4)</p>	<p>1.3.1.4 Je fais intervenir les différentes formes de croissance dans mon activité. (C3)</p>	<p>1.3.1.4 Les fleuristes font intervenir les différentes formes de croissance et les combinent de manière justifiée. (C3)</p>

### Compétences méthodologiques

2.4 Stratégies d'apprentissage

### Compétences sociales et personnelles

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

<b>1.3.2 Objectif particulier : anatomie et physiologie végétales</b>		
Les fleuristes connaissent les cycles vitaux des plantes et les incidences qui en découlent pour leur travail. Ils sont capables de spécifier l'anatomie des plantes et d'en tirer des conclusions pratiques.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
<p>1.3.2.1 Les fleuristes savent décrire l'anatomie des plantes et la structure d'une cellule végétale.</p> <p>Ils savent expliquer le fonctionnement des principaux composants cellulaires et expliquer en termes simples la division cellulaire. (C2)</p>		
<p>1.3.2.2 Les fleuristes sont capables d'expliquer la structure des principaux organes et la fonction des différents tissus. (C2)</p>		
<p>1.3.2.3 Les fleuristes savent expliquer les phénomènes de photosynthèse et de respiration; ils en précisent les différences essentielles. (C2)</p>		
<p>1.3.2.4 Les fleuristes décrivent la circulation de l'eau (absorption, transport, élimination) des plantes et précisent la relation entre croissance végétale et régime de l'eau. (C2)</p>	<p>1.3.2.4 Je suis capable de déterminer les besoins en eau des différentes plantes et de prendre sur cette base les mesures appropriées dans mon travail. (C3)</p>	

### **Compétences méthodologiques**

2.5 Comportement de vente à l'écoute du client

### **Compétences sociales et personnelles**

3.1 Autonomie et responsabilité

<b>1.3.3 Objectif particulier : nomenclature et systématique</b> Les fleuristes connaissent la signification des noms botaniques. Ils connaissent les principaux groupes du règne végétal.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.3.3.1 Les fleuristes connaissent les noms botaniques et sont capables de rechercher des noms botaniques actuels dans la littérature spécialisée. (C3)	1.3.3.1 Je suis capable d'appliquer ces connaissances en taxonomie végétale dans le cadre du travail. (C3)	
1.3.3.2 Les fleuristes décrivent les caractéristiques des différents groupes de plantes et mettent en évidence les différences entre les grands groupes végétaux. (C2)	1.3.3.2 Je place à bon escient les représentants des différents groupes végétaux dans les compositions florales. (C3)	

### **Compétences méthodologiques**

2.4 Stratégies d'apprentissage

2.6 Réflexion créative

### **Compétences sociales et personnelles**

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

<b>1.3.4 Objectif particulier : plantes en pot, plantes à balcon et plantes pour bac</b> Les fleuristes connaissent un nombre représentatif de plantes en pot, de plantes à balcon et de plantes pour bac disponibles sur le marché et savent comment utiliser ces plantes à bon escient.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.3.4.1 Les fleuristes décrivent les diverses zones climatiques et sont à même de leur attribuer les principales zones de végétation correspondantes. (C2)	1.3.4.1 Connaissant les zones climatiques et les zones de végétation, je suis capable de déterminer les besoins des plantes et d'en tenir compte dans la pratique. (C3)	
1.3.4.2 Les fleuristes décrivent les caractéristiques et les particularités des plantes en pot, des plantes à balcon et des plantes pour bac et en connaissent les noms <sup>9</sup> . (C2)		
1.3.4.3 Les fleuristes sont capables de répartir en groupe les fleurs en pot, les fleurs de balcon et de terrasse. Ils en expliquent la disponibilité saisonnière. (C2)	1.3.4.3 Je m'informe sur la disponibilité saisonnière des plantes en pot, des plantes à balcon et de terrasse. (C3)	
1.3.4.4 Les fleuristes savent combiner les plantes en pot, les plantes à balcon et les plantes pour bac à bon escient. (C3)	1.3.4.4 Je combine correctement les plantes en pot, les plantes à balcon et les plantes pour bac. (C3)	

### **Compétences méthodologiques**

2.5 Comportement de vente à l'écoute du client

### **Compétences sociales et personnelles**

3.6 Civilité et présentation

<sup>9</sup> Selon la liste officielle de l'Association suisse des fleuristes.



<b>1.3.5 Objectif particulier : fleurs coupées, verdure coupée, branchages</b> Les fleuristes connaissent les principales espèces de fleurs coupées disponibles sur le marché et savent les soigner de manière correcte et consciencieuse.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.3.5.1 Les fleuristes savent comment décrire les fleurs coupées d'après leurs caractéristiques et leur nom <sup>10</sup> . (C2)		
1.3.5.2 Les fleuristes expliquent quelles sont les particularités des soins et des traitements conservatoires à donner aux fleurs coupées. (C2)	1.3.5.2 J'utilise mes connaissances sur les fleurs coupées dans mon travail quotidien. (C3)	1.3.5.2 Les fleuristes décrivent les spécificités du traitement conservatoire à donner aux fleurs coupées et appliquent les soins appropriés. (C3)

### **Compétences méthodologiques**

- 2.5 Comportement de vente à l'écoute du client
- 2.6 Approche et action créatives
- 2.7 Techniques de présentation

### **Compétences sociales et personnelles**

- 3.3 Capacité à communiquer
- 3.6 Civilité et présentation

<sup>10</sup> Selon la liste officielle de l'Association suisse des fleuristes.  
Plan de formation fleuriste AFP\_f

<p><b>1.4 Objectif général : création</b></p> <p>Les bases générales de création et la théorie des couleurs sont les éléments essentiels de la création florale. Les fleuristes créent leurs compositions pour répondre à une demande ou à une situation. Ils tiennent compte des directives de l'entreprise et des souhaits du client.</p>		
<p><b>1.4.1 Objectif particulier : connaissances de base</b></p> <p>Les fleuristes ont consciemment l'esprit observateur et, pour leur métier, ils notent leurs perceptions et leurs impressions pour enrichir leur travail créatif.</p>		
Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice	Objectifs évaluateurs Cours interentreprises
1.4.1.1 Les fleuristes recourent à diverses techniques, par ex. l'esquisse, le dessin ou la peinture. (C3)		1.4.1.1 Les fleuristes sont capables de réaliser des compositions florales à partir d'instructions. (C3)
1.4.1.2 Les fleuristes connaissent les formes fondamentales et sont à même d'expliquer leur signification et les possibilités d'application pratique. (C2)	1.4.1.2 Je suis capable de reconnaître les formes fondamentales des matériaux et de les mettre en valeur dans mes compositions florales. (C3)	
1.4.1.3 Les fleuristes combinent les formes et comparent les différentes interprétations ainsi obtenues. (C4)		1.4.1.3 Les fleuristes sont capables de présenter les compositions florales qu'ils ont réalisées. (C3)

### Compétences méthodologiques

- 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes
- 2.6 Approche et action créatives

### Compétences sociales

- 3.2 Apprentissage tout au long de la vie

<b>1.4.2 Objectif particulier : théorie des couleurs</b> Les fleuristes connaissent les effets et le langage des couleurs. Ils y recourent consciemment dans leurs compositions florales.		
<b>Objectifs évaluateurs École professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs Entreprise formatrice</b>	<b>Objectifs évaluateurs Cours interentreprises</b>
1.4.2.1 Les fleuristes sont à même de nommer l'ordre des couleurs, le cercle chromatique et les effets de couleurs. Ils sont capables de les obtenir par mélange des couleurs fondamentales et de les utiliser. (C3)		1.4.2.1 Les fleuristes combinent les végétaux et les matériaux auxiliaires pour obtenir des accords de couleurs. (C5)
1.4.2.2 Les fleuristes décrivent les contrastes et les harmonies de couleurs. Ils les utilisent consciemment dans leur travail. (C3)		1.4.2.2 Les fleuristes combinent divers matériaux avec des contrastes de couleur ou des harmonies de couleurs. (C3)

### **Compétences méthodologiques**

2.6 Approche et action créatives

2.7 Techniques de présentation

### **Compétences sociales**

3.2 Apprentissage tout au long de la vie

## 2 Compétences méthodologiques

Les **compétences méthodologiques** donnent aux fleuristes les moyens de réaliser un travail ordonné et prévisible, d'utiliser rationnellement les matériaux auxiliaires et de réaliser les tâches qui leur sont confiées dans l'optique du produit fini, grâce à une bonne organisation de leur travail.

### 2.1 Techniques de travail et résolution de problèmes

Afin de s'acquitter des tâches professionnelles et personnelles, les fleuristes mettent en œuvre des méthodes et des moyens auxiliaires qui leur permettent de travailler de manière organisée, de fixer des priorités, de mettre en place des processus de manière systématique et rationnelle et de garantir la sécurité au travail. Ils planifient leurs tâches par étapes, travaillent de manière ciblée, efficace et écologique.

### 2.2 Stratégies d'information et de communication

Les fleuristes seront de plus en plus amenés à utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les fleuristes en sont conscients et participent à l'optimisation de la transmission des informations au sein de l'entreprise et à la mise en place de nouveaux systèmes. Ils se procurent des informations de manière autonome et en font un usage profitable aux clients et à l'entreprise.

### 2.3 Stratégies d'apprentissage

Il est important d'apprendre tout au long de la vie afin d'être à la hauteur des exigences professionnelles changeantes et de se perfectionner. Les fleuristes en sont conscients et adoptent des stratégies d'apprentissage leur procurant joie au travail, succès et satisfaction et encourageant l'apprentissage autonome.

### 2.4 Comportement de vente à l'écoute du client

Le client est satisfait quand ses souhaits et ses exigences sont satisfaits. Au moment de choisir un produit plutôt qu'un autre, il se laisse très largement influencé par le comportement du vendeur, qui doit être à l'écoute de sa clientèle. Les fleuristes appliquent des méthodes qui ont fait leurs preuves dans le secteur du conseil et de la vente, dans l'optique d'améliorer la satisfaction des clients et de contribuer aux objectifs de l'entreprise.

### 2.5 Approche et action créatives

La réceptivité à la nouveauté et aux idées inédites est une compétence importante des fleuristes. Dès lors, ils sont capables de proposer des solutions nouvelles grâce à une approche créative de leur travail. Ils sont attentifs et réceptifs aux nouveautés et aux nouvelles tendances.

### 2.6 Techniques de présentation

Le succès commercial d'un magasin de fleurs spécialisé dépend en tout premier lieu de la présentation des produits et des services. Les fleuristes présentent les marchandises de manière à stimuler les ventes, pour satisfaire à la fois les intérêts des clients - et ceux de l'entreprise.

### **3 Compétences sociales et personnelles**

Les **compétences sociales et personnelles** donnent aux fleuristes les moyens de maîtriser les défis en situation de communication et de travail en équipe. Ils affermissent ainsi leur personnalité et sont prêts à œuvrer pour leur développement professionnel.

#### **3.1 Autonomie et responsabilité**

Les fleuristes qui travaillent en entreprise assument leur part de responsabilité dans la mise au point des processus d'entreprise. Ils sont prêts à organiser et à améliorer leur domaine de responsabilité et de travail, à prendre dans leur domaine les décisions sous leur responsabilité et à agir consciencieusement.

#### **3.2 Apprentissage tout au long de la vie**

Il est nécessaire de s'adapter à des changements rapides des besoins ou de la situation. Les fleuristes en sont conscients et sont disposés à acquérir en permanence de nouvelles connaissances et à apprendre tout au long de la vie. Ils sont ouverts aux nouveautés, ils abordent l'innovation et les changements avec un état d'esprit créatif, ils augmentent leur compétitivité sur le marché du travail et affirment leur personnalité.

#### **3.3 Capacité à communiquer**

La communication correcte dans les relations avec les supérieurs, les collègues de travail et les clients est très importante. Les fleuristes sont capables de se placer dans la position d'autrui, sont ouverts et prêts au dialogue. Ils connaissent les règles de réussite de la communication verbale et non verbale et les appliquent correctement dans l'esprit de l'entreprise et du client.

#### **3.4 Capacité à gérer des conflits**

Étant donné que des personnes parfois très différentes sont amenées à collaborer sur un même lieu de travail, il n'est pas rare de voir surgir des situations conflictuelles. Les fleuristes en sont conscients et réagissent de manière calme et réfléchi dans pareils cas. Ils sont ouverts au dialogue, sont prêts à accepter d'autres points de vue, s'expriment avec pertinence et recherchent des solutions constructives.

#### **3.5 Aptitude au travail en équipe**

Les tâches professionnelles et personnelles peuvent être résolues de manière individuelle ou en groupe. Les fleuristes sont capables de travailler en équipe, en fonction d'un but et de manière efficiente. Ils font preuve de coopération dans leurs relations avec les supérieurs et les autres employés et appliquent les règles générales pour une action commune ordonnée.

#### **3.6 Civilité et présentation**

Les supérieurs, les collègues de travail et les clients ont des attentes variées en termes de comportement et de courtoisie. Les fleuristes sont conscients de leur impact, adoptent leur langage et leur comportement aux différentes situations et aux besoins de leurs partenaires ; ils sont ponctuels et consciencieux, ils ont une bonne présentation.

#### **3.7 Résistance au stress**

Les différents travaux et procédures de travail dans un magasin de fleurs spécialisé sont exigeants. La dépense en travail et, par conséquent, la sollicitation des résistances physiques et psychiques varient fortement. Les fleuristes savent maîtriser les situations d'urgence en réalisant leurs tâches avec calme et réflexion, mais aussi avec détermination.

## 4 Taxonomie des objectifs évaluateurs

La classification des degrés de taxonomie pour les objectifs évaluateurs sert pour déterminer le niveau des exigences. Une différence est faite entre six degrés de compétences (K1 à K6). Ils 'agit dans le détail de :

### **C1 (Savoir)**

Restituer des informations mémorisées et s'y référer dans des situations similaires (mentionner dans l'ordre, connaître).

*Exemple : Les fleuristes connaissent les différents secteurs d'activités dans le commerce floral spécialisé.*

### **C2 (Comprendre)**

Non seulement décrire une situation donnée, mais également en comprendre la teneur (expliquer, décrire, exposer, montrer).

*Exemple : Les fleuristes expliquent à l'aide d'exemple l'influence d'une bonne présentation personnelle et d'un langage soigné.*

### **C3 (Appliquer)**

Être capable de transférer des connaissances dans les différentes situations.

*Exemple : Je connais mes secteurs d'activité et suis capable d'agir selon les directives de l'entreprise.*

### **C4 (Analyser)**

Décomposer les contenus en éléments de base, relever les rapports entre ces éléments et identifier les caractéristiques selon lesquelles ces éléments sont organisés entre eux.

*Exemple : Je suis capable d'identifier par moi-même les souhaits des clients.*

### **C5 (Synthétiser)**

Combiner différents éléments isolés et les réunir en une entité ou projet pour la solution d'un problème.

*Exemple : les fleuristes combinent les végétaux et les matériaux auxiliaires pour obtenir des accords de couleurs.*

### **C6 (Évaluer)**

Formuler une évaluation en fonction de critères donnés.

*Exemple : Les fleuristes sont capables d'apprécier les matériaux de piquage selon des critères techniques.*

## B Tableau des périodes de l'école professionnelle

Les périodes sont réparties entre les quatre semestres suivant les particularités régionales, après concertation avec les autorités compétentes, les organisateurs des cours interentreprises et les opérateurs de la pratique professionnelle.

Connaissances professionnelles	1 <sup>e</sup> année	2 <sup>e</sup> année	Total
1.1 Vente	40	40	80
1.2 Art floral	40	80	120
1.3 Botanique	80	40	120
1.4 Création	40	40	80
Nombre de périodes	200	200	400
Culture générale	120	120	240
Culture physique	40	40	80
<b>Nombre total de périodes</b>	<b>360</b>	<b>360</b>	<b>720</b>

## **C Organisation, répartition et durée des cours interentreprises**

### **Art. 1<sup>er</sup> But**

<sup>1</sup> Les cours interentreprises (CI) complètent la formation pratique et la formation scolaire.

<sup>2</sup> La fréquentation de ces cours est obligatoire pour tous les apprenants.

### **Art. 2 Opérateurs**

<sup>1</sup> Les opérateurs de ces cours sont les Organisations professionnelles (OP).

### **Art. 3 Organisation de la Commission de contrôle**

<sup>1</sup> Les cours sont placés sous la surveillance d'une Commission de contrôle composée d'au moins 5 personnes.

<sup>2</sup> La Commission de contrôle est composée des représentants des opérateurs des cours interentreprises, d'un enseignant de la formation professionnelle et d'un représentant des écoles professionnelles.

<sup>3</sup> Les membres sont élus pour une durée de fonctions de 4 ans par les OP. Leur réélection est possible.

<sup>4</sup> La Commission de contrôle atteint le quorum pour les décisions quand au moins les deux tiers des membres sont présents, avec un représentant par site d'apprentissage. La décision est prise à la majorité des voix des personnes présentes. En cas d'égalité des voix, la voix du président ou de la présidente l'emporte.

<sup>5</sup> La Commission de contrôle tient un procès-verbal de ses travaux.

<sup>6</sup> La gestion est assurée par l'Association suisse des fleuristes (ASF).

<sup>7</sup> Les OP nomment le président. Pour le reste, la Commission de contrôle se constitue elle-même.

### **Art. 4 Missions de la Commission de contrôle**

<sup>1</sup> La Commission de contrôle veille à la réalisation uniforme des cours interentreprises sur la base de l'Ordonnance sur la formation professionnelle initiale ; elle est chargée en particulier des missions suivantes:

- a. elle établit un programme cadre pour les cours sur la base du plan de formation;
- b. elle adopte des directives pour l'organisation et la réalisation des cours;
- c. elle adopte des directives pour l'équipement des salles de cours;
- d. elle coordonne et surveille les cours;
- e. elle veille à la formation continue du personnel enseignant;
- f. elle fait rapport à la Commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation de fleuriste/fleuriste AFP.

### **Art. 5 Organisation de la Commission des cours**

<sup>1</sup> Les cours sont placés sous la direction d'une Commission de contrôle des cours comptant au moins trois membres. Cette commission est instituée par l'opérateur des cours. Une représentation adéquate est réservée aux cantons concernés.



<sup>2</sup> Les membres sont nommés par les associations régionales de l'Association suisse des fleuristes. Ils peuvent être réélus. La Commission de contrôle des cours se constitue elle-même.

<sup>3</sup> La Commission de contrôle des cours siège aussi souvent que les affaires l'exigent.

<sup>4</sup> La Commission de contrôle des cours a le quorum requis pour prendre des décisions si au moins deux tiers de ses membres sont présents. En cas d'égalité des votes, le président tranche.

<sup>5</sup> Les séances de la commission font l'objet d'un procès-verbal.

## **Art. 6 Missions de la Commission des cours**

La Commission de contrôle des cours est responsable de l'organisation des cours. Elle est chargée en particulier des missions suivantes:

- a. elle élabore le programme des cours et les plans d'études sur la base du programme cadre de formation;
- b. elle établit le budget des cours et la facturation correspondante;
- c. elle désigne les enseignants et réserve les salles de cours;
- d. elle met à disposition les infrastructures requises;
- e. elle fixe les dates des cours, veille à ce que le programme soit publié et expédie les convocations;
- f. elle surveille les activités d'enseignement et veille à ce que les objectifs des cours soient atteints;
- g. elle coordonne la formation avec l'école professionnelle et les entreprises formatrices;
- h. elle collecte les contributions financières des collectivités publiques;
- i. elle établit les rapports de cours à l'attention de l'Association suisse des fleuristes ainsi que des cantons concernés;
- k. elle encourage et soutient la formation continue du personnel enseignant ;
- l. elle veille à ce que les directeurs de cours, les enseignants et les apprenants soient au bénéfice d'une assurance-accidents.

## **Art. 7 Convocation**

La Commission de contrôle des cours convoque les apprenants en collaboration avec l'autorité cantonale compétente. Elle envoie à cet effet des convocations personnelles à l'entreprise formatrice.

## **Art. 8 Durée et calendrier**

<sup>1</sup> Les cours sont répartis sur les trois premiers semestres de l'apprentissage de deux ans et durent 6 jours à raison de 8 heures chacun.

- CI I: Introduction, priorité compétences de base en art floral, 2 jours, 1<sup>er</sup> semestre
- CI II Priorité vente, 1 jour, 2<sup>e</sup> semestre
- CI III Priorité techniques de travail / remplissage des récipients / bouquets, 3 jours, 3<sup>e</sup> semestre

<sup>2</sup> La nature et les exigences des travaux sont fonction des buts de la formation par les cours interentreprises. Il sera tenu compte des particularités régionales dans des proportions équilibrées.

<sup>3</sup> Les cours auront lieu de manière telle

- a. que le premier CI ait lieu si possible au début de l'apprentissage ;
- b. que le calendrier de l'école professionnelle n'en souffre pas ;
- c. que les contenus soient adaptés autant que possible aux buts de la formation en école professionnelle.

## **D Procédure de qualification**

### **1. Organisation de la qualification finale**

- 1.1. L'examen final a lieu à l'école professionnelle, à l'entreprise d'apprentissage ou dans d'autres locaux appropriés. Les apprenants se voient affecter un poste de travail avec les équipements nécessaires de manière à ce qu'ils puissent exécuter les tâches d'examen de manière professionnellement et techniquement correcte.
- 1.2. La convocation pour l'examen indique les matériaux et la documentation que les apprenants doivent apporter, ainsi que les matériaux et la documentation qu'ils peuvent utiliser pendant l'examen.
- 1.3. Les apprenants reçoivent communication des tâches d'examen en général au début de l'examen. Si nécessaire, celles-ci leur sont expliquées.
- 1.4 L'examen final comporte 6 heures de travaux pratiques. Durant ces travaux pratiques, l'apprenant doit démontrer, dans le cadre du travail prescrit ou dans la situation donnée, qu'il est à même d'exécuter les activités demandées dans les règles de l'art et à bon escient, en fonction des besoins et de la situation, et qu'il possède les compétences méthodologiques, sociales et personnelles exigées pour la réalisation des tâches prescrites.
- 1.5 L'examen final comporte 2,5 heures d'examen sur les connaissances professionnelles, dont une partie sous forme d'examen écrit, et l'autre sous forme d'examen oral (entretien). L'apprenant doit démontrer qu'il est en possession des connaissances professionnelles et des compétences méthodologiques requises et qu'il sait les appliquer pour réaliser ses tâches, dans les règles de l'art et avec efficacité.

Les tâches fixées pour l'examen écrit et l'examen oral sur les connaissances professionnelles portent sur plusieurs objectifs généraux.

### **2. Domaines de qualification**

#### **2.1 Travail pratique en art floral (durée : 6 heures)**

Les travaux pratiques consistent à créer des compositions florales. Les critères d'examen correspondent aux objectifs particuliers classés sous l'objectif général Art floral:

Critère 1	Création florale (objectif particulier 1.2.1)
Critère 2	Matériel auxiliaire décoratif (objectif particulier 1.2.2)
Critère 3	Matériel auxiliaire technique (objectif particulier 1.2.3)
Critère 4	Techniques et procédures de travail (objectif particulier 1.2.4)
Critère 5	Organisation du travail et protection de l'environnement (objectif particulier 1.2.5)

#### **2.2 Connaissances professionnelles (durée : 2,5 heures)**

Critère 1 : Vente, examen oral

Critère 2 : Art floral (compte double), examen écrit et/ou oral

Critère 3 : Botanique, examen écrit et ou oral

Plan de formation fleuriste AFP\_f

Critère 4 : Création, examen écrit et ou oral

### 2.3 Culture générale

L'examen final de culture générale est régi par l'ordonnance du 27 avril 2006 de l'OFFT concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale. La procédure de qualification est régie par le plan d'études cadre établi par la section enseignement de culture générale de l'OFFT.

### 2.4 Note d'expérience

La note d'expérience correspond à la moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des notes de l'enseignement des connaissances professionnelles figurant dans les bulletins semestriels.

## 3. Notes

- 3.1. Les résultats de la procédure de qualification sont sanctionnés par des notes de 6 à 1. Les demi-notes sont admises.
- 3.2. La note de chaque domaine de qualification, établie sur la base des notes des différents points d'appréciation, est arrondie à la première décimale.
- 3.3. Le bulletin de notes mentionne la note globale, les notes de chaque domaine de qualification de l'examen final, ainsi que la note d'expérience.
- 3.4. Valeur des notes

Notes	Caractéristiques des résultats
6	Très bien
5	Bien
4	Satisfaisant
3	Faible
2	Très faible
1	Inutilisable

## 4. Conditions de réussite, calcul et pondération des notes

- 4.1 Pour le calcul de la note globale, les notes sont pondérées de la manière suivante:
  - a. Travail pratique: coefficient 2
  - b. Connaissances professionnelles: coefficient 1
  - c. Culture générale: coefficient 1
  - d. Note d'expérience: coefficient 1
- 4.2 La note globale correspond à la moyenne, arrondie à la première décimale, des notes pondérées des domaines de qualification de l'examen final, ainsi que de la note d'expérience pondérée.

## **E Approbation et entrée en vigueur**

Le présent plan de formation entre en vigueur, avec l'approbation par l'OFFT, le 1er février 2008.

### **Association Suisse des Fleuristes**

Le président : Philipp Müller

Ce plan de formation est approuvé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie selon l'art. 10, al. 1, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de fleuriste AFP du 10 octobre 2007.

Bern, le 10 octobre 2007

### **Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie**

La directrice :

Dr. Ursula Renold

## **E Modifications dans le plan de formation**

Dans le cadre de la révision partielle, entreprise lors de l'examen quinquennal, le plan de formation a été optimisé. Voici les modifications apportées :

### **Partie A) Compétences**

Organisation du travail a été intégrée dans l'objectif particulier 1.2.5. L'objectif particulier s'appelle maintenant 1.2.5 Organisation du travail et protection de l'environnement.

Les suggestions de l'Office Fédéral de l'Environnement OFEV du 26.2.2015 concernant l'exploitation durable des ressources, la réglementation des déchets durable et les alternatives écologiques dans la protection des plantes ont été reprises après une évaluation de la faisabilité et de la réalisabilité dans le monde du travail. Les objectifs particuliers 1.2.2, 1.2.3. et 1.2.5. ont été adaptés.

### **Partie D) Procédure de qualification**

La position 5 Protection de l'environnement a été complétée avec Organisation du travail (objectif particulier 1.2.5)

### **Dispositions transitoires**

Les modifications du 17 novembre 2015 du plan de formation s'appliquent aux personnes en formation qui ont commencé leur formation après le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les personnes en formation qui ont commencé leur formation avant cette date et répètent la procédure de qualification d'ici au 31 décembre 2019 peuvent demander à être évaluées selon l'ancien règlement.

### **Entrée en vigueur**

Les modifications du 17 novembre 2015 du plan de formation entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à l'exception de la partie D.

Les modifications de la partie D du plan de formation entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Wangen, le 11 novembre 2015

### **Association Suisse des Fleuristes**

Le président :

Beat Ryffel

Le plan de formation modifié est approuvé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Bern, le 17 novembre 2015

### **Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation**

Jean- Pascal Lüthi

Chef de la division Formation professionnelle initiale et maturités

## **Annexe: bibliographique**

Titre et sources des documents pertinents pour la formation professionnelle initiale de fleuriste AFP

<b>Titre</b>	<b>Distribution</b>	<b>Adresse</b>
Ordonnance sur la formation professionnelle initiale	Secrétariat d'Etat à la formation à la recherche et à l'innovation SEFRI	<a href="http://www.sefri-admin.ch">www.sefri-admin.ch</a> <a href="http://www.bundespublikationen.ch">www.bundespublikationen.ch</a>
Plan de formation	Association suisse des fleuristes	<a href="http://www.florist.ch">www.florist.ch</a>
Procédure de qualifications	Association suisse des fleuristes	<a href="http://www.florist.ch">www.florist.ch</a>
Rapport de formation <i>Pour le rapport semestriel du formateur</i>	Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP)	<a href="http://www.sbbk.ch">www.sbbk.ch</a>
<b>Supports pédagogiques :</b>  - Dictionnaire de l'art floral  - Bases de la création florale  - Dessins et esquisses  - Liste des plantes selon la liste officielle des plantes émises par l'association suisse des fleuristes	Association suisse des fleuristes	<a href="http://www.florist.ch">www.florist.ch</a>